



La Résonance syndicale STTCISSS



LANAUDIÈRE

N°431,
7 juillet
2025

Journal du Syndicat des Travailleuses et Travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN (catégories 2 et 3)

Secteur nord : 450 759-8222 # 2028 Secteur sud : 450 654-7525 # 20139 / 20104 / 20114

Télécopieur : 450 756-4275 Courriel : accueil@sttcissl.org  Facebook  Instagram  Site Web

LA TOURNÉE DU PREZ !

Un été bien rempli!

C'est la tradition! Même si votre équipe syndicale doit comme vous prendre quelques vacances durant la période estivale, celle-ci sera encore cette année l'occasion de belles et nombreuses rencontres syndicales, alors que votre équipe vous prépare tout un programme! À défaut d'être de tout repos, ce sera un été haut en couleur!

Tout d'abord, votre président Simon se lance dans sa Tournée du Prez, puis se tiendront nos grands kiosques estivaux, et enfin une série de BBQ de solidarité.

La Tournée du Prez

Tout d'abord, cet été, notre vœu premier est simple : revenir aux sources, s'enraciner dans ce qu'il y a de plus important, le terrain! Pour aller à votre rencontre, Simon prend donc la route avec divers acolytes.

Afin de nous permettre de prendre davantage de temps là où ça compte, nous avons choisi cette année une mouture moins encadrée : comme les lieux de chaque journée dépendront d'où on est rendu, nous donnerons les endroits au fur et à mesure des semaines, tout en gardant l'option de



demeurer plus longtemps si les discussions s'étirent à un endroit. On veut justement se permettre de ne pas courir après le temps, de prendre tout le temps qu'il faut avec vous.

Le départ se fait dès cette semaine, ce mardi 8 juillet, où nous prévoyons visiter le CHSLD Sylvie-Lespérance et le CHSLD St-Eusèbe. La tournée du Prez se poursuivra jusqu'en août.

Kiosques estivaux & BBQ

Ensuite, ce sera le tour de nos traditionnels supers kiosques estivaux, dans nos deux centres hospitaliers.

Le 20 août, nous serons en kiosques extérieurs au CHDL, alors que nous serons au HPLG près de la cafétéria le 27 août. Votre équipe de militants sont déjà à l'ouvrage pour vous préparer des kiosques survoltés pour vous tenir au courant de nos luttes sur tous les fronts, sans oublier notre campagne Je Dénonce contre l'austérité et le privé en santé!

L'été se terminera ensuite sur une série de BBQ de solidarité dans certains sites plus éloignés.

Restez à l'affût! Votre été syndical commence ce mardi 8 juillet!

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob



INFO ASSURANCE SALAIRE

perte de salaire et restriction médicale

MESSAGE IMPORTANT ET FORT UTILE!!

Dernièrement, nous avons appris que certaines personnes n'ont pas eu droit à l'assurance longue durée. L'employeur a dû continuer de payer de l'assurance salaire au-delà de 104 semaines, et donc ça a coûté de l'argent aux travailleurs. Tentons de comprendre ce changement.

Lorsqu'une personne n'est plus capable de travailler à son poste habituel à cause d'une maladie ou une blessure répondant aux critères d'invalidité, les médecins peuvent prescrire un arrêt de travail complet ou des travaux légers ou une restriction de temps et/ou de journée. Le problème, c'est que sans arrêt de travail d'au moins une semaine, il n'y a aucune période de carence.

C'est quoi, une période de carence?

Quand vous tombez malade, l'assurance salaire n'embarque qu'à la 6^e journée. La période de carence, ce sont donc les 5 premiers jours de maladie pendant lesquels vous ne recevez pas de salaire (sauf évidemment si vous êtes à temps plein et avez encore des congés maladie en banque).

Sachez que ces 5 journées peuvent aussi être payées en pigeant dans votre banque de vacances, de congés mobiles et de fériés, s'ils vous en restent, bien sûr, et en le demandant.

C'est quoi, la base salariale?

Comme on vient de le dire, l'assurance salaire débute à compter de la 6^{ème} journée ouvrable. À partir de là, le travailleur a droit à 80% de sa base salariale.

La base salariale, c'est le salaire que vous recevriez si vous étiez au travail. Si vous êtes à temps complet, la base salariale est établie sur le poste.

Pour une personne à temps partiel, la base salariale est établie au prorata du salaire des 52 dernières semaines travaillées. Bien noter *travaillées*, car cela exclut les semaines sur lesquelles il y a eu des absences pour maladie, vacances, congé maternité, paternité, adoption, retrait préventif et tout autre congé sans solde prévu à la convention collective.

Qu'arrive-t-il si mon médecin me signe une restriction plutôt qu'un arrêt de travail?

Il est très important que votre médecin vous arrête de travailler complètement pour avoir droit à l'assurance salaire. Si vous n'avez pas d'arrêt de travail complet, autrement dit si votre médecin vous retourne tout de suite au travail en travaux légers ou en restriction de jours ou d'heures, votre dossier sera alors évalué par

l'infirmière qui travaille au bureau de santé. Si votre dossier est accepté par l'infirmière et que vous avez une restriction d'heures, votre salaire ne sera pas compensé par l'assurance salaire. Les heures manquantes seront alors codées en absence autorisée non payée (AANP).

Exemple : imaginons une préposée aux bénéficiaires en attente d'une opération (disons dans trois mois). Elle a un poste 5 jours par semaine (temps complet) et son quart régulier est de 7,25 heures. Admettons que son médecin lui signe une attestation médicale disant que, dès le jour 1, elle peut continuer de travailler son 5 jours/semaine... mais pas plus de 5 heures par jour jusqu'à l'opération. Dans ce cas, si l'infirmière du bureau de santé accepte la restriction et la fait travailler en conséquence, la personne sera seulement payée 5 heures par jour. Vous aurez compris : en gros, les 2,25 heures qui manquent seront codées AANP et ne seront tout simplement pas payées.

Donc, qu'est-ce qu'il faut demander à mon médecin?

En gros, la conclusion est la suivante : lorsque vous consultez votre médecin, il sera toujours plus avantageux pour vous de demander minimum un arrêt de travail complet d'au moins une semaine avant tout retour au travail, restrictif ou travaux légers ou de toute autre façon. Car même si une période de carence sans salaire de 5 jours peut paraître négative au départ, c'est toujours moins perdant qu'un risque de refus d'assurance salaire tout court.

Charlaine
Charbonneau,
V.-p. SST Défense





N'arrêtons pas de dénoncer les coupures!

Alors que la pression du manque de personnel dû aux vacances aggrave la situation dans nombre de secteurs, n'oubliez pas de continuer à dénoncer les coupures de services, l'austérité et les tentatives de privatisation dans vos équipes en nous écrivant à l'adresse je.denonce@sttcisssl.org.

Si ce n'est pas déjà fait, [cliquez ici pour télécharger notre visuel pour l'ajouter à votre signature électronique de courriel personnel!](#)

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob

RPA LE JOUR & LA NUIT

3 résidences privées blâmées!

Une enquête du CISSS de Lanaudière révèle que dans trois résidences pour aînés du groupe Le Jour & La Nuit, à Mascouche et à Crabtree, les soins d'hygiène de certains résidents sont négligés, des aînés portent 2 culottes d'incontinence, la formation du personnel est insuffisante et des contentions ont été utilisées sans aviser le CISSS. Un des copropriétaires nie la plupart des éléments de l'enquête et leur gravité. Le CISSS a reçu au moins 6 plaintes au sujet de ces résidences depuis 2020.

[Cliquez ici pour en apprendre plus sur la situation.](#)

Philippe Cloutier,
Agent InfoMob



SECTION RAPPEL EXPRESS

DATES DE TOMBÉE

Changement dispo : si à la baisse, avant le 12 octobre pour à partir du 11 janvier au 26 mars 2026.

Demandes horaires : avant le 18 juillet pour les périodes allant du 10 août au 6 septembre 2025.

Prochain férié à demander : Fête du Travail, 1^{er} septembre 2025 (F2). Exprimez votre préférence au questionnaire avant le 18 juillet 2025.



PÉRIODE ESTIVALE

Avec la période estivale des vacances doublée de notre désir d'être davantage sur le terrain, les suivis pourraient être moins rapides à certaines occasions. Merci à l'avance de votre compréhension.



L'idée selon laquelle le privé est complémentaire au public en santé est tout à fait fallacieuse, car c'est un compétiteur direct. Dans ce balado très complet, un physiothérapeute et une médecin du regroupement des Médecins québécois pour un régime public (MGRP) discutent de comment notre système de santé québécois est passé entre 1970 et 1980 d'un exemple à suivre inspirant pour les autres pays au cancre qu'il faut absolument éviter d'imiter. Le fait de désassurer les soins de physiothérapie, d'optométrie ou de dentiste, bref, tout ce qui favorise le profit avant la santé, finit toujours par réduire l'accessibilité et la qualité des soins. [Cliquez ici pour écouter le balado et vous en convaincre!](#)

Philippe Cloutier, Agent InfoMob

BESOIN D'AIDE? PENSE AU PAE!

Programme d'aide aux employés

1 855 612-2998

Fondation CSN KIOSQUES

Donner du sens à l'argent.

Pour vous aider à bâtir votre retraite (c'est payant!), venez voir vos représentants Fondation! La prochaine date de kiosque est le :

► 14 juillet, CHSLD de Repentigny, 10h à 16h;

Si vous souhaitez améliorer vos économies pour votre retraite, rejoignez Fondation au 514 525-5505 ou via info.actionnaires@fondation.com.

AUSTÉRITÉ & ENVIRONNEMENT quand les coupures nuisent à la planète

Les fiascos et les baisses d'impôts aux plus riches du gouvernement Legault plongent le Québec dans l'austérité. En plus des impacts sur la population et nos travailleur-ses, l'austérité nuit aussi... à la planète!

Depuis un an, notre syndicat est membre de TJC (Travailleuses et Travailleurs pour la Justice Climatique), un groupe de syndicats engagés pour la lutte aux changements climatiques et les droits des travailleurs. Fort d'une solide coalition, TJC a publié, le 1^{er} avril dernier, un communiqué de presse dont nous sommes signataires et qui dénonce l'impact dangereux de l'austérité sur la lutte climatique. Nous vous le partageons aujourd'hui (extraits). [Vous pouvez aussi consulter la campagne en cliquant ici](#), et [vous pouvez aussi tenter le quiz pour tester vos connaissances à ce sujet!](#)

DÉCARBONATION COMPROMISE

Les institutions étranglées par l'austérité

[TJC](#), la [coalition Sortons le gaz!](#), le [Regroupement vigilance énergie Québec \(RVÉQ\)](#), les 109 syndicats membres de la FNEEQ-CSN, le [Syndicat des travailleuses et des travailleurs du CISSS de Lanaudière CSN](#) et 25 associations étudiantes dénoncent les compressions budgétaires imposées par le gouvernement du Québec aux cégeps et universités ainsi qu'en santé et services sociaux. Ces coupes [nuisent] à la qualité de l'éducation et des soins, mais aussi à la décarbonation des bâtiments institutionnels. Il s'agit là pourtant d'un objectif gouvernemental, tel que stipulé dans le [projet de loi 41](#) [...].

Le budget provincial 2025-2026 [...] ne prévoit aucun financement ciblé pour appuyer la décarbonation des bâtiments des cégeps, universités, hôpitaux et autres institutions publiques. [Le gouvernement] impose des compressions qui étouffent ces

institutions, rendant impossible l'atteinte des cibles qu'il s'est lui-même fixées. Cette contradiction flagrante mine la crédibilité des engagements climatiques de l'État québécois.



Les établissements scolaires, les cégeps et les universités avaient déjà de la difficulté à trouver les ressources financières nécessaires pour rénover leurs infrastructures et électrifier leur système de chauffage. Les récentes compressions budgétaires les obligent même à reporter des travaux d'entretien pourtant essentiels à la sécurité du personnel et des personnes étudiantes.

Comment ces institutions peuvent-elles en plus répondre aux objectifs de décarbonation avec ce nouveau budget provincial, dans un contexte où même le simple maintien de leurs infrastructures est précaire?, questionne Ophélie Langevin de TJC.

En santé et services sociaux, les coups de l'austérité anesthésient des projets de rénovations et de décarbonation pourtant urgents pour répondre aux besoins de la population, bloquant du même coup le remplacement de technologies archaïques polluantes. Ironiquement, ces travaux permettraient de réduire la facture d'énergie du gouvernement et

donc des contribuables! En santé, la décarbonation est plus qu'un enjeu écologique : avec la pollution de l'air, les changements climatiques et les catastrophes naturelles et pandémiques qui en découlent, chaque jour d'inaction multiplie les malades du futur et la pression sur notre réseau déjà fragile, dénonce Francis Boudreault, du STT du CISSS de Lanaudière – CSN.

[D'ici 2040, le gouvernement vise à rendre son parc immobilier "zéro émission"](#). Ce même gouvernement continue toutefois de favoriser le maintien du gaz fossile dans les systèmes de chauffage existants, notamment en encourageant le programme de biénergie plutôt que l'électrification complète, lance Bruno Detuncq du RVÉQ.

Appel à une action urgente

Face à ces incohérences et aux défis auxquels nos institutions font face, on demande au gouvernement de :

- 1) cesser immédiatement les compressions budgétaires qui fragilisent nos institutions;
- 2) investir les sommes nécessaires à l'entretien des bâtiments publics et à la décarbonation complète de [leurs] systèmes de chauffage [...]
- 3) [...] améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et la mise en place de systèmes de chauffage décarbonés et efficaces, ce qui permettrait une réduction de la consommation et des coûts énergétiques.

Si le gouvernement est sérieux dans ses engagements climatiques, il doit s'assurer de leur fournir les moyens financiers nécessaires au lieu de continuer d'entraver ces projets essentiels, martèle Emmanuelle Rancourt, coordonnatrice de la coalition Sortons le gaz!

[Cliquez ici si vous souhaitez lire le communiqué au complet.](#)

Francis Boudreault,
V.-p. InfoMob et responsable
du dossier Environnement